

A. ALLARD BOUTIQUE DE MEGEVE

Société Anonyme
au capital de 400 000 francs
Siège social : Place de l'Eglise
MEGEVE (HAUTE SAVOIE)
R.C.S. BONNEVILLE B 606 220 127

A 670
93

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 NOVEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze, et le trente novembre, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 13 novembre 1992.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Conformément à la loi, la société CABINET CHAUSSUMIER SA, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoquée suivant lettre recommandée avec avis de réception adressée le 13 novembre 1992.

Monsieur ALLARD Jean-Paul préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Madame Julia ALLARD

et Madame Anne-Marie CHATRON-MICHAUD

les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sylvie ALLARD est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 1992,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

- Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes,

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société CABINET CHAUSSUMIER SA, commissaire aux comptes titulaire, et de Madame LABOUREAU Monique, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, et Madame LABOUREAU Monique ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes, l'assemblée générale décide :

- de renouveler le mandat de la société CABINET CHAUSSUMIER SA, commissaire aux comptes titulaire,

- et de nommer Monsieur Jacques CHAMPALLE, demeurant professionnellement 81 boulevard Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE, commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

La séance est levée.

Copie certifiée conforme

